



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION INTERNATIONALE DE LA PÊCHE DANS LE LÉMAN

La pêche dans le Léman en 2013: nouvelle année d'abondance

La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Thonon-les-Bains le 2 octobre 2014. Avec plus de 1300 tonnes de poissons capturés, l'année 2013 constitue le meilleur tonnage enregistré au cours des deux dernières décennies.

8738 pêcheurs de loisirs (+ 484 permis) et 142 pêcheurs professionnels se sont partagé la surface du Léman en 2013. Le tonnage total de captures, toutes espèces confondues, s'élève à 1334 tonnes. L'année 2013 constitue ainsi l'année la plus productive depuis 1991. La pêche professionnelle représente l'essentiel des captures (~ 95 %) avec 1260 tonnes de poissons pêchés.

Deux espèces forment la majeure partie du résultat de la pêche lémanique: le corégone, plus communément appelé « féra », et la perche, représentant à eux deux plus de 90 % des captures totales. Les effectifs de féra (974 tonnes) constituent le plus gros tonnage enregistré pour cette espèce dans l'histoire de la pêche au Léman. Considérant l'abondance de la féra et le bon succès de sa reproduction naturelle, les deux Etats ont décidé de reconduire, par voie d'arrêté, une prolongation exceptionnelle de 15 jours de pêche (jusqu'au 31 octobre), afin d'exploiter au mieux cette ressource régionale.

La Commission a adopté les grandes lignes du prochain règlement quinquennal (2016-2020) sur la pêche dans le Léman. Parmi les changements marquants, figurent l'adaptation à la baisse du nombre d'autorisations de pêche professionnelle, la prise de mesures visant à protéger l'omble-chevalier – dont les effectifs peinent à se rétablir – ou encore la baisse des contingents de repeuplement de la truite, motivée par un taux élevé de reproduction naturelle.

Au vu des faibles effectifs de salmonidés capturés, la Commission confirme la nécessité de poursuivre les efforts consentis, d'une part, pour la revitalisation des eaux et, d'autre part, pour le rempoissonnement spécifique de l'omble-chevalier.

Les captures d'écrevisses américaines, considérées comme espèces invasives, atteignent près de 8 tonnes en 2013, ce qui constitue une nouvelle année record. Les autorités françaises et suisses se réjouissent de constater que les pêcheurs professionnels actifs sur le Léman ont su exploiter et valoriser cette nouvelle ressource locale.

L'ouverture de la pêche des salmonidés est fixée au 18 janvier 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2014

DTE, Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche et des milieux aquatiques, 079 237 42 53.